



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale  
de la recherche  
et de l'innovation

Service de l'innovation,  
du transfert de technologie  
et de l'action régionale

Département des politiques  
d'incitation à la R&D

DGRI C1

Affaire suivie par :  
Annie LEVY  
Emmanuel Picard

Téléphone  
01 55 55 98 08

Courriel  
ciragrement  
@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes  
75231 Paris Cedex 05

Paris, le **21 MARS 2016**

DFD-DENSE FLUID DEGREASING

17 avenue du Lac Léman - Savoie Technolac  
- BP 365

73370 LE BOURGET DU LAC  
A l'attention de Monsieur Dominique  
ROSSIGNOL

Monsieur,

Vous avez adressé au Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) une demande d'agrément en tant qu'entreprise exécutant des travaux de conception de prototypes ou d'installations pilotes de produits nouveaux pour le compte de sociétés. Je vous informe que votre demande a été accueillie favorablement et vous prie de trouver, ci-joint, la décision d'agrément au titre des années 2016,2017,2018, qui reconnaît la capacité de votre entreprise à mener des travaux de ce type.

Afin de permettre à vos donneurs d'ordre de déclarer les montants des activités d'innovation éligibles au crédit d'impôt innovation conformément au 6° du k du II de l'article 244 quater B, je vous recommande d'identifier les opérations qu'ils vous confient avec précision dans vos factures.

Sauf opposition de votre part, qui peut être exercée à tout moment auprès de mon service, les coordonnées de votre entreprise figureront dans les listes des entreprises agréées au titre du crédit d'impôt innovation sur les sites du MENESR et du Ministère de L'Économie du Redressement productif et du Numérique (MERPN) :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24835/credit-impot-recherche.html>

<http://www.dgcis.gouv.fr/politique-et-enjeux/competitivite/fiscalite/credit-impot-recherche>

Toutes les informations concernant les dossiers de demande d'agrément et le calendrier des dates de dépôt des dossiers de demande de renouvellement d'agrément sont disponibles sur les sites Internet du MENESR et du MERPN.

Je vous saurais gré de me tenir informé de toute modification significative de votre activité qui impliquerait un réexamen de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du département des politiques  
d'incitation à la R&D

Christian Orfila



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale  
de la recherche  
et de l'innovation

Service de l'innovation,  
du transfert de technologie  
et de l'action régionale

Département des politiques  
d'incitation à la R&D

1 rue Descartes  
75231 Paris Cedex 05

[www.recherche.gouv.fr](http://www.recherche.gouv.fr)

Paris, le **21 MARS 2016**

**DÉCISION D'AGRÉMENT**  
(Dépenses d'innovation)

Le Ministre de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément, prévu au 6° du k du II de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

**DFD-DENSE FLUID  
DEGREASING**

(siren : **753021898**)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2016,2017,2018**.

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse avant le terme de la dernière année.

Pour le ministre et par délégation :  
Le chef du département des politiques  
d'incitation à la R&D

Christian Orfila